

## Fond des Femmes pour la Paix et l'action Humanitaire Appel à propositions

### République démocratique du Congo (RDC)

Ouverture de l'appel	17 Mars 2023
Date limite de soumission	30 Avril 2023
Envoyez la demande à	<a href="mailto:wphfapplications@unwomen.org">wphfapplications@unwomen.org</a>

#### 1. Objectifs et but de l'appel à propositions ciblé

L'objectif général de cet appel à propositions est de fournir des subventions aux organisations locales de la société civile dans la République Démocratique du Congo (RDC) axées sur la protection des femmes et des filles, et la consolidation de la paix et relèvement socioéconomique dans les contextes de conflit et humanitaires.

L'appel à propositions contribue spécifiquement aux **impacts suivants du Fonds des Femmes pour la Paix et l'Humanitaire (FFPH)** :

- **Impact 5 : Les droits humains, la sûreté, la sécurité et la santé mentale des femmes et des filles sont améliorés.**
- **Impact 6 : Amélioration du relèvement socio-économique et de la participation politique des femmes et des jeunes femmes dans les contextes de consolidation de la paix.**

Ils sont alignés à l'objectif général du **FFPH** qui est de contribuer à des sociétés pacifiques et égalitaires entre les sexes.

#### 2. Contexte pays lié à l'appel à propositions

La République Démocratique du Congo connaît une situation d'urgence complexe, aggravée par de multiples crises aiguës depuis plus de deux décennies. Plus de 26 millions de personnes sont dans le besoin (source : Aperçu des besoins humanitaires 2023), parmi lesquelles environ 7.3 millions sont à risque de subir une violence basée sur le genre. L'environnement de protection s'est dégradé à l'Est du pays suite aux conflits armés et intercommunautaires. Même si les provinces de l'ouest et du centre du pays ne sont pas affectées par les conflits armés, l'insécurité, les conflits intercommunautaires liés aux problèmes fonciers et le faible statut des femmes constituent des facteurs de risques de violences basées sur le genre. (HRP 2022)<sup>1</sup>.

La RDC enregistre par conséquent un nombre important de cas de violence basées sur le Genre. Ainsi, selon la base de données nationales sur les VBG et le Système National d'Information Sanitaire, 30010 survivant-e-s de VBG ont été prise en charge. Le Nord Kivu enregistre le plus grand nombre de survivant-e-s avec un nombre qui s'élève à 10384. En juin 2022, l'aperçu de la situation humanitaire faisait état de 2,5 millions de personnes avec des besoins d'assistance et de protection<sup>2</sup> au Nord Kivu ;

<sup>1</sup> RD Congo-National: Bulletin du Sous-Cluster VBG Janvier à Mars 2022, publié au mois de juillet 2022 sur <https://www.humanitarianresponse.info/fr/operations/democratic-republic-congo/infographic/rd-congo-national-bulletin-du-sous-cluster-vbg>

<sup>2</sup> RD Congo - Nord Kivu : Aperçu de la situation humanitaire - juin 2022, sur <https://www.humanitarianresponse.info/fr/operations/democratic-republic-congo/infographic/rd-congo-nord-kivu-aper%C3%A7u-de-la-situation-1>

Le Sud Kivu enregistre 3828 cas de survivants<sup>3</sup>. En Ituri, de janvier à septembre 2021, la province a enregistré 5,405 cas de VBG. Parmi ces cas, 2,131 sont des viols dont les principaux auteurs présumés sont identifiés parmi les groupes armés et les Forces de sécurités (FARDC et la PNC). Des rapports font également mention de cas de VBG mettant en cause des agents de l'État.

La situation sécuritaire délétère dans les provinces du Sud-Kivu, Nord-Kivu, Ituri, Maniema, Tanganyika, Mai-Ndombe, les mouvements de population couplés à la faiblesse des mécanismes communautaires de protection ont exacerbé les violences basées sur le genre<sup>4</sup>. Outre cet aspect sécuritaire où les conflits armés et la violence, les pesanteurs culturelles, l'impunité, les épidémies, les catastrophes naturelles et l'impact socio-économique du COVID-19 ont aussi considérablement exacerbé les vulnérabilités déjà existantes, dans un contexte marqué par un manque structurel d'accès aux services essentiels. Dans la région du Kasai, par exemple, le viol se solde par les mariages précoces ou mariages arrangés comme solution d'arrangement culturelle. Au Nord Kivu, les femmes sont également victimes des violences atroces des groupes armés et des milices. Au Tanganyika, les pratiques discriminatoires envers les femmes et les filles, aggravent la vulnérabilité socioéconomique des femmes et des jeunes filles. Cette vulnérabilité se trouve exacerbée par la recrudescence des conflits intercommunautaires et l'insécurité grandissante dans la province. Pour illustrer, les femmes s'adonnent à l'agriculture or l'insécurité grandissante liée aux conflits, la recrudescence des cas de violence qu'elles subissent, les empêchent d'accéder et les actes de violence utilisées comme tactique de guerre brisent cette dignité et cette confiance qui pourrait les conduire à s'impliquer dans la résolution des conflits.

Des efforts pour la consolidation de la paix et de lutte contre les violences sexuelles et celles basées sur le genre ont été mis en œuvre mais vue l'ampleur des besoins sur le terrain, surtout en situation post-COVID, la vulnérabilité élevée et la persistance des conflits, ces efforts restent à renforcer.

Concernant les questions de Paix et de Sécurité, de nombreuses évolutions ont été enregistrées au niveau normatif en lien avec la mise en œuvre de la Résolution 1325 et du Plan d'action national 1325 en vue d'assurer une implication effective des femmes dans les processus de paix et la lutte contre les violences. Toutefois, dans certaines zones conflictuelles et dans les provinces, les femmes sont peu impliquées dans les processus et initiatives de prévention des conflits pour la prise en compte de leurs préoccupations. De même, en dépit du rôle clé que peuvent jouer les organisations féminines de la société civile dans la prévention des conflits, celle-ci ne bénéficient pas de ressources pour exercer ce rôle. Le besoin d'une mobilisation des femmes de la société civile locale contribuera à conduire des actions concrètes en vue d'assurer à travers des projets ou initiatives à caractère cohésif le retour de la paix à travers le rôle transformateur des femmes dans la résolution du conflit. Pour ce faire, nous devrions tenir compte des besoins spécifiques de certaines catégories nécessiteuses en fournissant une protection rapide et holistique à tous les hommes, femmes et enfants affectés par les violences en utilisant des approches globales et inclusives pour la résilience communautaire.

C'est dans cette logique que cet appel à projet est lancé, afin de permettre aux organisations qui interviennent dans ce domaine d'avoir la possibilité d'agir.

Une attention particulière sera accordée aux candidatures soutenant les formes multiples et croisées de discrimination des femmes et des filles, telles que celles marginalisées et exclues en raison de la pauvreté, de l'origine ethnique, du handicap, de l'âge, de la géographie, du statut migratoire, du statut VIH, entre autres.

---

<sup>3</sup> Tableau de bord humanitaire T1, sur <https://humanitarian.info/plan/1093#:~:text=Au%20premier%20trimestre%202022%2C%20les,m%C3%AAme%20p%C3%A9riode%20au%20T1%202021>).

<sup>4</sup> PAU, province d'Ituri ; février 2022.

### 3. Champ d'application (lieu et durée)

Le FFPH financera des projets éligibles en RDC avec une concentration géographique dans : le Kasai, le Kasai Central, le Nord Kivu, le Tanganyika, le Maniema et l'Ituri  
Les projets multi-pays ou les projets en dehors de la zone géographique ne seront PAS acceptés.

Toutes les organisations de la société civile peuvent postuler pour des subventions d'une durée maximale de 2 ans.

### 4. Admissibilité

Les organisations nationales ou locales de défense des droits des femmes, des droits des jeunes féministes, dirigées par des femmes ou des jeunes femmes, et les organisations faisant preuve d'une expérience avérée de travail avec les femmes et les filles peuvent poser leur candidature. Les projets conjoints ou en consortium sont autorisés et encouragés.

**Droits des femmes ou organisation féministe :** L'énoncé officiel de mission ou de vision de l'organisation doit refléter son engagement à lutter contre les formes multiples ou croisées de discrimination et à faire progresser l'égalité des genres et les droits des femmes. L'organisation doit œuvrer à la transformation des facteurs/systèmes/structures sous-jacents, notamment le patriarcat et la dynamique du pouvoir entre les sexes, qui perpétuent les violences basées sur le genre.

**Organisation dirigée par des femmes :** doit être dirigée par une femme en tant que directrice/cheffe d'organisation.

**Organisation axée sur les jeunes :** Pour être considérée « axée sur les jeunes », la mission et la vision fondamentales de l'organisation doivent être axées sur le soutien à la participation sociale, économique et politique des jeunes femmes et des jeunes hommes et sur la lutte contre les formes multiples ou croisées de discrimination à l'égard des jeunes femmes et des jeunes hommes. FFPH accordera une attention particulière aux organisations axées sur la jeunesse qui soutiennent les jeunes femmes, font progresser l'égalité des sexes et la consolidation de la paix.

**Organisation dirigée par des jeunes femmes :** doit être dirigée par une jeune femme âgée de 18 à 29 ans qui agit à titre de directrice/cheffe d'organisation

Les entités suivantes ne sont **PAS** éligibles pour demander une subvention du FFPH :

- Organisations non gouvernementales internationales ;
- Les agences ou institutions gouvernementales ;
- Les agences des Nations Unies ou les bureaux pays des Nations Unies ;
- Des individus
- Les entités du secteur privé
- Les universités et les établissements d'enseignement

**4.1 Dois-je être une entité/organisation légalement enregistrée pour présenter une demande ? OUI, pour l'organisation principale.** L'organisation principale doit avoir un statut juridique auprès de l'autorité nationale compétente dans le pays de mise en œuvre du projet et doit soumettre une preuve

d'enregistrement légal. Veuillez noter que les statuts ne constituent pas une preuve de statut juridique.

**NON pour les partenaires de mise en œuvre** ou de consortium. Les partenaires de mise en œuvre ne sont pas tenus de fournir un enregistrement légal, mais seulement l'organisation principale.

#### **4.2 Pouvons-nous postuler en partenariat ou en consortium avec d'autres organisations ?**

**OUI.** Les projets conjoints ou en consortium avec d'autres organisations locales de défense des droits des femmes, des organisations axées sur les jeunes, des organisations de la société civile dirigées par des femmes ou des jeunes femmes sont encouragés. Pour les projets conjoints, seul l'organisme responsable est tenu de satisfaire aux critères d'admissibilité.

Pour les projets conjoints, les rôles et les responsabilités de chaque organisation doivent être clairement détaillés dans le modèle de demande.

#### **4.3 Puis-je demander une subvention pour une initiative ou un projet en cours ?**

**OUI.** Le FFPH accepte les propositions de projets en cours. La valeur ajoutée spécifique de la subvention doit toutefois être clairement indiquée

#### **4.4 Mon organisation doit-elle contribuer au budget du projet ?**

**NON.** Les organisations de la société civile ne sont pas tenues de contribuer au budget du projet.

### **5. Type de financement et exigences**

Dans le cadre de cet appel de propositions, FFPH accepte les demandes de financement programmatique et institutionnel.

**Une organisation (demandeur principal ou partenaires de mise en œuvre) peut soumettre une demande de financement institutionnel ET/OU une demande de financement programmatique. Les organisations qui demandent à la fois un financement institutionnel et programmatique doivent soumettre deux dossiers de candidature distincts basés sur les modèles associés de chaque volet.**

#### **Financement institutionnel : Volet 1 (USD \$2,500 – \$30,000)**

Ce volet de financement institutionnel offre une subvention de fonctionnement aux organisations locales de la société civile travaillant sur les questions spécifiques au genre dans les contextes de paix, de sécurité et d'aide humanitaire, afin qu'elles puissent continuer à fonctionner et afin d'accentuer leurs impacts. Les organisations candidates devront démontrer comment le contexte actuel affecte leurs capacités organisationnelles et financières, ainsi que la manière avec laquelle la contribution du FFPH les soutiendra en tant qu'organisation. Cette contribution financera un éventail limité d'activités destinées à soutenir le développement ou le renforcement de la capacité opérationnelle de l'OSC. L'objectif de ce programme de financement N'EST PAS de financer la mise en œuvre d'un projet.

**ET/OU** postuler pour :

#### **Financement programmatique : Volet 2 (USD \$30,000 - \$200,000)**

Ce volet de financement financera des projets qui visent spécifiquement à financer des activités programmatiques alignées sur le(s) domaine(s) d'impact suivant(s) :

- Impact 5 du FFPH:** *Les droits humains, la sûreté, la sécurité et la santé mentale des femmes et des filles sont améliorés.*

**OU**

- Impact 6 du FFPH:** *Amélioration du relèvement socio-économique et de la participation politique des femmes et des jeunes femmes dans les contextes de consolidation de la paix.*

Veillez consulter les fiches conseils des indicateurs du FFPH pour obtenir des conseils sur le tableau de résultats (section 9 ci-dessous) et les indicateurs requis dans le modèle de candidature ci-joint.

## 6. Documents requis pour le dépôt de candidature

Les organisations postulantes sont tenues d'utiliser les modèles de candidature fournies par le FFPH. Veuillez NE PAS soumettre de photos ou de documents autres que ceux énumérés ci-dessus.

- Document de projet (en pièce jointe, pas plus de 10 pages en plus des annexes A et B)
- Tableau de résultats (voir l'annexe A du document de projet)
- Budget prévisionnel (voir l'annexe B du document de projet)

ET

- Preuve du statut juridique ou de l'enregistrement légal du demandeur principal (si vous êtes en cours de renouvellement, veuillez envoyer la preuve de dépôt)

**Soumission :** Les dossiers de demande doivent être envoyés par courriel à [wphfapplications@unwomen.org](mailto:wphfapplications@unwomen.org) au plus tard le 30 Avril 2023, avant 23h59 (heure de Kinshasa).

**À noter :**

- Les candidatures doivent être rédigées en **Français**. Seules les candidatures dans cette langue seront acceptées.
- Les candidatures peuvent être soumises en format .doc, .docx ou .pdf.
- Les certificats d'enregistrement légal peuvent être soumis en format .jpeg, .doc, .docx ou .pdf.
- Tous les documents doivent être soumis ensemble dans un même dossier.
- Vous ne pouvez pas apporter de modifications à votre demande après qu'elle a été soumise.
- Les demandes incomplètes ou l'utilisation de modèles différents ne seront pas prises en considération.
- Veuillez NE PAS renvoyer votre demande à moins que vous ne receviez pas d'accusé de réception dans les trois jours.

## 7. Plus d'informations sur l'appel à propositions

Une séance d'information sera organisée avec les candidats potentiels le 14 avril 2023 en ligne. Pour y participer, veuillez-vous inscrire sur le lien suivant [Cliquez ici pour rejoindre la réunion](#)

Les questions concernant cet appel de propositions peuvent être envoyées au bureau de pays de ONU Femmes RDC à l'adresse suivante : [rdc.enquiries@unwomen.org](mailto:rdc.enquiries@unwomen.org) , au plus tard le 30 avril 2023. Une réponse vous parviendra au moins sans les 48 heures pour répondre à vos préoccupations.

## 8. Critères d'évaluation

Lors de la rédaction de votre candidature, veuillez garder à l'esprit que nous tiendrons compte des critères suivants pour évaluer votre proposition :

Critères d'évaluation pour le financement institutionnel (volet de financement 1)	Critères d'évaluation pour le financement programmatique (volet de financement 2)
<p><b>Project Objectives:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Alignement avec la théorie du changement du FFPH, en particulier en ce qui concerne un résultat spécifique dans le cadre de résultats (domaine d'impact 1)</li> <li><input type="checkbox"/> Articulation claire de l'expérience de l'organisation et de la justification de la manière dont la crise actuelle affecte leurs capacités institutionnelles et financières</li> <li><input type="checkbox"/> Définition d'objectifs clairs et des résultats et produits attendus axés sur le renforcement des capacités institutionnelles des OSC et sur la manière dont l'organisation sera soutenue</li> <li><input type="checkbox"/> Identification des risques et mesures d'atténuation appropriées</li> </ul>	<p><b>Objectifs du projet</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Alignement avec la théorie de changement du FFPH, notamment en ce qui concerne un impact spécifique dans son cadre de résultats.</li> <li><input type="checkbox"/> Définition d'objectifs, de résultats et de produits clairs, en tenant compte des meilleures pratiques des approches sensibles au genre.</li> <li><input type="checkbox"/> Participation significative de groupes confrontés à diverses formes corrélées de discrimination, comme les personnes marginalisées et exclues en raison, entre autres, de leur pauvreté, de leur origine ethnique, de leur handicap, de leur âge, de leur origine, de leur statut migratoire, de leur séropositivité ; ce qui est clairement en accord avec l'Agenda 2030 et le principe de ne laisser personne pour compte</li> <li><input type="checkbox"/> Partenariat et renforcement des capacités des organisations féminines locales et/ou la mise en place d'un plan clair de renforcement des capacités pour les OSC partenaires. Les projets communs sont fortement encouragés.</li> <li><input type="checkbox"/> Complémentarité avec d'autres fonds et programmes.</li> </ul>
<p><b>Budget</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Le budget est cohérent dans tous les documents et détaillé par produit dans le cadre de résultats</li> <li><input type="checkbox"/> Le budget comprend les coûts opérationnels indirects au niveau autorisé (pas plus de 7%)</li> <li><input type="checkbox"/> Le budget est suffisant et raisonnable pour les activités proposées et tient compte de l'ampleur des problèmes</li> </ul>	<p><b>Gestion et suivi du programme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Identification des risques et des mesures d'atténuation adéquates sont présentées</li> <li><input type="checkbox"/> Calendrier d'activités et stratégie de mise en œuvre réalistes pour atteindre les objectifs dans les délais.</li> <li><input type="checkbox"/> Identification d'un plan de suivi et d'évaluation et accompagné de méthodologies claires et appropriées sur la base du cadre de résultats et des indicateurs.</li> </ul>
	<p><b>Pérennisation et appropriation nationale :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Promotion pour l'appropriation nationale et locale à travers le développement et la mise en œuvre d'activités et d'objectifs spécifiques visant au renforcement des capacités des acteurs nationaux et locaux ;</li> <li><input type="checkbox"/> Pérennisation du programme au-delà de la période de contribution et (si pertinent) réflexion sur la façon de le reproduire et de l'améliorer dans le temps.</li> </ul>
	<p><b>Budget</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Le budget est cohérent dans tous les documents et détaillé par produit dans le cadre de résultats.</li> </ul>

- Le budget est suffisant et raisonnable pour les activités proposées et tient compte de l'ampleur des problèmes.
- Le budget comprend les coûts opérationnels indirects au niveau autorisé (pas plus de 7%).

## 9. Ressources utiles

- Le site web du FFPH [www.wphfund.org](http://www.wphfund.org)
- [Fiche conseil sur les indicateurs : Impact 5](#)
- [Fiche conseil sur les indicateurs : Impact 6](#)
- [Fiche conseil sur les indicateurs : financement institutionnel](#)
- [Le manuel d'opérations du FFPH.](#)
- Termes relatifs au suivi, à l'évaluation et à la gestion axée sur les résultats. Glossaire OECD/DAC des termes clés relatifs à l'évaluation, disponible en anglais, en français et en espagnol <http://www.oecd.org/dataoecd/29/21/2754804.pdf>

### À propos du Fond des Femmes pour la Paix et l'action Humanitaire (FFPH)

Le FFPH est un mécanisme mondial de financement commun qui vise à stimuler une augmentation significative du financement de la participation, du leadership et de l'autonomisation des femmes dans les processus de paix et de sécurité et la réponse humanitaire. Le FFPH est un mécanisme de financement flexible et rapide. Il soutient des interventions de qualité conçues pour renforcer la capacité des femmes locales à prévenir les conflits, à répondre aux crises et aux urgences et à saisir les principales opportunités de consolidation de la paix. L'objectif global de la théorie du changement de la FFPH est de contribuer à **des sociétés pacifiques et égalitaires**. Pour atteindre cet objectif, il faudra que les femmes soient habilitées à participer, à contribuer et à bénéficier de la prévention des conflits, de l'intervention en cas de crise, de la consolidation de la paix et du relèvement. Depuis son lancement en 2016, FFPH a soutenu plus de 600 organisations de la société civile et est présent dans 32 pays ou groupes de pays.

Le FFPH est régi par un conseil de financement au niveau mondial, composé de quatre entités des Nations Unies (actuellement ONU Femmes, UNHCR, UNFPA et PBSO), quatre États membres donateurs (actuellement Norvège, Allemagne, Italie et les États Unis), ainsi que 4 organisations de la société civile (actuellement Feminist Humanitarian Network, Kvinna till Kvinna, Action Aid and Women's Refugee Commission).

Au niveau des pays, la sélection finale des propositions présélectionnées sera effectuée par un comité directeur national, composé d'agences des Nations Unies, d'organisations de la société civile, de représentants des donateurs et de gouvernements.